

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/013 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT DE CONSEILLERS A L'ASSEMBLEE DE CORSE DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT HUMANITAIRE EN ITALIE

SEANCE DU 26 JANVIER 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-six janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. LACOMBE Xavier à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
Mme ORSONI Delphine à M. OTTAVI Antoine
M. PUCCI Joseph à M. BERNARDI François
M. de ROCCA SERRA Camille à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. ROSSI José à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme COMBETTE Christelle

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BUCCHINI Dominique, CHAUBON Pierre, GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, OLIVESI Marie-Thérèse, POLI Laura Maria, RISTERUCCI Josette, TOMA Jean.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et titre III (article L.4135-19, alinéa 3),

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

M. PARIGI Paulu Santu et Mmes GUIDICELLI Lauda et PONZEVERA Juliette se sont rendus à CAMERINO en Italie les 7 et 8 novembre 2016 dans le cadre d'une délégation constituée par la Collectivité Territoriale de Corse pour venir en aide aux sinistrés du séisme qui s'est produit au centre de l'Italie le 24 août 2016.

AUTORISE, dans le cadre de la régularisation d'un mandat spécial, la prise en charge par le budget de la Collectivité Territoriale de Corse des frais afférents au transport et à l'hébergement engagés par ces conseillers.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 janvier 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI